

MANDAT EXPERTISE SUITE A PROCEDURE V.G.E.

Article L327-5 du code de la route modifié par Décret n°2009-397 du 10 avril 2009

Lorsqu'un expert en automobile constate qu'en raison de son état un véhicule ne peut circuler dans des conditions normales de sécurité, il en informe le préfet du département du lieu de constatation ou, à Paris, le préfet de police, sans que puissent y faire obstacle les règles relatives au secret professionnel. Le préfet avise le propriétaire de l'interdiction de circulation de son véhicule et procède à l'inscription d'une opposition au transfert du certificat d'immatriculation jusqu'à la remise de ce document. Le véhicule n'est remis en circulation qu'au vu d'un rapport d'un expert en automobile certifiant que ledit véhicule est en état de circuler dans des conditions normales de sécurité.

Je soussigné :

Demeurant :

Tél : **Mail :**

Assuré par :

Numéro et date du sinistre :

Déclare avoir pris connaissance de l'article L327-5 du code de la route précisant l'obligation législative consécutive au classement d'un Véhicule Gravement Endommagé.

DÉSIGNATION : Par la présente, je donne mandat à **EXPERTISE & CONCEPT | PARIS** pour accomplir sa mission d'expertise V.G.E. conformément aux dispositions législatives en vigueur pour le véhicule désigné ci-après :

MARQUE : **IMMATRICULATION :**

REPARATEUR :

DATE DE MISE EN REPARATION :

Je m'engage à régler les honoraires de 300,00 euros ttc à EXPERTISE & CONCEPT | PARIS dans le cadre du suivi de réparation, **qui ne doit pas excéder 6 mois.** (frais de contrôle non inclus: contrôle technique complet ou partiel, géométrie des trains roulants, passage valise de diagnostic)

Je fournis également une copie de ma carte grise, dernier contrôle technique ainsi que le rapport d'expertise initiale afin que l'expert en charge du dossier puisse remplir sa mission.

Je reconnais avoir été informé que le montant des travaux sans lien avec le sinistre et nécessaire à la remise en conformité du véhicule, décelés en cours de démontage ou lors du contrôle final restera à ma charge.

Fait à : **Le**

Le Mandant, Propriétaire du véhicule

